

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 24 juin 2024
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. André Locher
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
M. Victor Agassiz
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. André Locher, ouvre la séance du Conseil Communal à 19h00 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il annonce que cette séance a été avancée d'une heure étant donné le repas qui suivra et l'ordre du jour bien rempli.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal du 25 mars 2024
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Election au bureau du Conseil pour la période 2024-2025
Nomination des Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants et Secrétaire suppléant(e)
6. Préavis municipal no 02/2024
Rapport de gestion 2023
7. Préavis municipal no 10/2024
Réaménagement du cimetière d'Oron-la-Ville
8. Préavis municipal no 03/2024
Comptes 2023
9. Préavis municipal no 04/2024
Remplacement de certains tronçons du collecteur EC communal de la Rte du Village à Bussigny-sur-Oron
10. Préavis municipal no 05/2024
Crédit d'étude complémentaire pour la réfection de la Pl. du Carroz et la traversée d'Oron-la-Ville
11. Préavis municipal no 06/2024
Réfection de l'Auberge communale de Palézieux-Village

12. Préavis municipal no 07/2024
Réfection et agrandissement du stand de tir de Palézieux
13. Préavis municipal no 08/2024
Crédit d'étude pour le pont des Oschettes à Oron-le-Châtel
14. Préavis municipal no 09/2024
Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de diverses conduites de distribution d'eau
15. Réponse à l'interpellation de Mme Hutmacher
Pour une chambre funéraire à disposition de la population d'Oron
16. Divers et propositions individuelles

Appel

- 57 Conseillers sont présents sur 64. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 25 mars 2024

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune remarque n'est formulée, le PV sera archivé avec remerciements à son auteure.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** donne lecture du texte suivant :

« Madame Lorraine Bard, notre secrétaire du conseil, occupe cette fonction depuis 15 ans. Je souligne qu'elle est d'une aide extrêmement précieuse pour un président du conseil. Elle prépare soigneusement les séances de bureau et du conseil, et c'est également elle qui organise les votations et les élections. Son sens de l'organisation contribue considérablement à la réussite de nos réunions. Elle a su s'adapter aux changements, notamment avec l'utilisation de nouveaux outils lors des scrutins. En un mot, sans elle, notre fonctionnement serait bien moins efficace. Tout ce travail est pratiquement invisible pour vous, car elle est assise ici, discrète, et ne prend jamais la parole en séance. Je la remercie sincèrement pour tout ce qu'elle fait et je lui remets un cadeau de votre part.
- Certains ont été surpris que le bureau nomme une seule commission pour plusieurs préavis. Si nous avions dû nommer 7 commissions, cela aurait impliqué 49 conseillers. Nous avons donc regroupé les préavis par thème et désigné 3 commissions.
- En ce qui concerne les rapports des commissions, je tiens à rappeler que nous pouvons apprendre à tout âge. Il n'est plus acceptable aujourd'hui de recevoir les rapports sous forme de photos prises avec un smartphone. Créer un PDF, après y avoir intégré les signatures ou non, n'est tout de même

pas compliqué. Si quelqu'un rencontre des difficultés à ce sujet, il peut contacter le bureau pour obtenir de l'aide. Il faudra que le nouveau bureau élimine cette incohérence.

- Nous avons reçu la démission de M. David Volet avec effet immédiat. M. Steeve Bron (Grindor), sera convoqué et assermenté lors du prochain Conseil communal ».

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue à tous et fait part des communications suivantes :

Vente de l'ancien dépôt communal d'Oron-le-Châtel à M. Mellina.

Maison des jeunes à Ecoteaux : suite à une donation, la commune a fait l'acquisition avec effet au 1^{er} juillet 2024.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe de ce qui suit :

Préavis 07/2024 Réfection et agrandissement du stand de tir de Palézieux : est retiré de l'ordre du jour (point 12 de l'ordre du jour).

- **M. Romain Richard, Municipal**, informe que :

Plan énergie et climat communal

Postulat « pour une bibliothèque scolaire et publique à Oron ».

Election au bureau du Conseil pour la période 2024-2025

Nomination des Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants et Secrétaire suppléant(e)

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau Président du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Il demande s'il y a des candidatures.
- **Mme Sandra Feroletto** propose M. Yvan Bourgeois.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. Il demande s'il y a des candidatures pour le poste de Vice-Président(e).
- **Mme Christine Bise Demay** propose Mme Anouk Hutmacher.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. Il demande s'il y a des candidatures pour un poste de scrutateur suppléant, comme M. Victor Agazziz arrête (Mme Maude Chollet reste en place comme scrutatrice et Mesdames Sylvie Chapuis et Tina Zaugg scrutatrices-suppléantes).
- **M. Florian Meyer** propose Mme Sylviane Rey.
- **Le Président du Conseil** constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Il fait part de la candidature de Mme Maude Chollet, pour le poste de secrétaire suppléant(e).

L'assemblée les élit par acclamations.

M. Yvan Bourgeois élu Président du Conseil

Mme Anouk Hutmacher élue Vice-Présidente

Mmes Maude Chollet et Sylviane Rey sont élues scrutatrices

Mmes Sylvie Chapuis et Tina Zaugg sont élues scrutatrices-suppléantes

Mme Maude Chollet est élue secrétaire suppléante

PREAVIS N° 02/2024
Rapport de gestion 2023

- **Le Président du Conseil** passe la parole à la Présidente de la commission de gestion.
- **Mme Sandra Feroletto**, Présidente de la commission de gestion, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur les réponses de la Municipalité aux observations de la commission.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « 3.3 Personnel communal (point 3.1.2 – p. 31 et point 3.1.2.3 – p. 33) ».
- **Le Président du Conseil** ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « 3.3 Personnel communal (point 3.1.2 – p. 31 et point 3.1.2.3, p. 33) » est validée.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 2 « 3.5 Cinéma d'Oron (point 3.1.30, p. 50) ».
- **Le Président du Conseil** ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, la réponse de la Municipalité à l'observation 2 « 3.5 Cinéma d'Oron (point 3.1.30, p. 50) » est validée.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 3 « 3.13 Club de lecture (point 5.1.9, p. 88) ».
- **Le Président du Conseil** ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, la réponse de la Municipalité à l'observation 3 « 3.13 Club de lecture (point 5.1.9, p. 88) » est validée.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « 3.18 Parcs et promenades (point 6.4.10, p. 121) ».
- **Le Président du Conseil** ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « 3.18 Parcs et promenades (point 6.4.10, p. 121) » est validée.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 5 « 3.18 Parcs et promenades (point 6.4.10, p. 121) ».
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, la réponse de la Municipalité à l'observation 5 « 3.18 Parcs et promenades (point 6.4.10, p. 121) » est validée.

- **Le Président du Conseil** clôt la discussion sur les observations et ouvre la discussion sur le préavis dans son ensemble. La parole n'est pas demandée, il passe au vote sur le rapport de gestion 2023.

Résultat : le Préavis 02/2024 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 10/2024
Réaménagement du cimetière d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la commission des finances.
- **M. Patrick Minet**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions et ouvre la discussion.
- **M. Sébastien Massard** annonce qu'au vu des explications dans le rapport de la commission ad hoc, il va s'abstenir de voter.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, explique qu'il est responsable de ce préavis. Il constate qu'une fusion c'est aussi plusieurs cimetières et beaucoup d'entretien. L'ampleur des travaux à effectuer a mal été évaluée. La main d'œuvre était sur le site et il a fallu prendre des décisions afin de terminer les travaux.
- **Mme Françoise Lehmann** demande comment cela va être entrepris pour les autres cimetières.
- **M Daniel Sonnay, Municipal**, informe qu'un préavis sera fait pour le cimetière de Châtillens et ensuite selon les besoins.
- **M. Patrick Minet** donne une explication sur les comptes et l'investissement.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que les amortissements sont liés à des comptes chaque année. Il précise que la Municipalité va tout faire pour effectuer des préavis par cimetière. Il rappelle qu'à partir d'un montant de CHF 50'000.-, il est obligatoire de présenter un préavis.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 10/2024 est accepté par 55 oui et 3 abstentions.

PREAVIS N° 03/2024
Comptes 2023

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission des finances.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Steve Mercanton** demande les conséquences de la nouvelle péréquation financière.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, estime que, selon les premières prévisions, il n'y aura pas beaucoup de changements. Perte entre CHF 50'000.- et CHF 100'000.-, il précise que c'est très complexe et qu'il y a plusieurs piliers. Des précisions doivent encore être connues.
- **M. Florian Meyer** constate que le terme « exceptionnelle » a été relevé par la COFIN et dans le préavis. Y-a-t-il un barème pour utiliser cette mention ?
- **M Olivier Sonnay, Syndic**, répond qu'il s'agit d'une appréciation personnelle.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe donc au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 03/2024 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 04/2024

Remplacement de certains tronçons du collecteur EC communal de la Rte du Village à Bussigny-sur-Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Pascal Mayor**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 04/2024 est accepté à l'unanimité

PREAVIS N° 05/2024

Crédit d'étude complémentaire pour la réfection de la Pl. du Carroz et la traversée d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Patrick Minet**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, fait un historique du dossier.
- **M. Florian Meyer** remercie M. Sonnay pour cet historique. Il souhaite connaître le montant dépensé à ce jour.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond qu'il s'agit du 3^e préavis pour ces travaux et, à ce jour, le montant de CHF 199'000.- a été utilisé. Plusieurs comptes sont utilisés pour ce dossier (eau claire/eau usée/urbanisme) et le montant lié directement à ce projet est de CHF 100'000.-. Il annonce qu'il faut encore lever les oppositions et que ce dossier est compliqué. En cas de refus,

les dépenses seront mises dans le budget. Il constate que ce préavis aurait dû être plus précis et clair.

- **M. Patrick Minet** a bien compris ces explications mais il ne comprend pas l'urgence de ce dossier. Il faut avoir une coordination avec la Place de la Foire et une réflexion globale. Il est inquiet de la gestion.
- **M. Daniel Pasche** a co-signé le rapport de la COFIN et il demande à la Municipalité de faire des préavis compréhensibles et clairs afin de pouvoir prendre sa décision en connaissance de cause.
- **M. Florian Meyer** rejoint les inquiétudes de M. Minet. Il remercie la Municipalité pour les chiffres annoncés ce soir. Il constate que le solde à dépenser est de CHF 117'000.- et voudrait des précisions sur la dépense de ce montant.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que, dans l'idée de base, il y a la remise en état des places de parc, conduites et infrastructures ainsi que l'accès routier. Le projet va être « retouché » suite à certaines remarques et oppositions.
- **M. Florian Meyer** demande si ce montant va suffire.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, mentionne qu'il n'est pas satisfait du préavis présenté ce soir. Ce projet a commencé il y a 9 ans. Depuis le début jusqu'à maintenant, des normes ont changé, le collège a été fait et le COVID est passé par là.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, confirme que le montant a été calculé avec une marge. Il faut juste espérer qu'il n'y ait pas de longue procédure.
- **Mme Anouk Hutmacher** rejoint l'avis de M. Pasche pour la présentation de ce préavis. Il n'était pas compréhensible et par conséquent difficile de se faire un avis pour voter.
- **M. Christophe Rebetez** rappelle que la Municipalité d'Oron-la-Ville s'est déjà cassé les dents sur le projet de la Place de la Foire. Il salue le travail de la commune pour ce projet.
- **M. Philippe Demierre** rejoint l'avis de M. Rebetez. Il encourage l'assemblée à accepter ce préavis, le projet est bien avancé.
- **M. Patrick Minet** revient sur le fait qu'il s'agit d'un projet d'ingénieur et qu'il faut s'entourer d'autres métiers. Il est conscient que s'est compliqué et qu'il y a beaucoup de questions ouvertes sans réponses.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, confirme qu'il s'agit de spécialistes et que les problèmes sont réfléchis.
- **M. Frédéric Chenevard** s'interroge sur le fait que M. Minet a signé le rapport de la commission ad hoc. Il faut faire confiance à la Municipalité.
- **M. Vincent Sonnay** comprend les arguments de M. Minet mais il faut aller de l'avant.
- **M. Patrick Minet** constate que c'est trop tard pour revenir en arrière. Il soutient ce préavis mais il a un point au cœur.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 05/2024 est accepté par 44 oui et 14 abstentions.

PREAVIS N° 06/2024 Réfection de l'Auberge communale de Palézieux-Village

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Vincent Sonnay**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.

- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Steve Mercanton** demande le montant du futur loyer.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que le loyer sera de CHF18'000.- par année (CHF 1'500.- /mois) pour le nouveau bail et avant c'était 30'000.- par année, mais avec l'appartement. L'inauguration officielle aura lieu le 12 septembre 2024 et l'ouverture est prévue ce jeudi 27 juin. La commune a engagé des compétences avec ce tenancier et fait part qu'il est difficile de trouver quelqu'un de qualité nos jours. En plus, il habite à Palézieux. Il ne fallait pas laisser passer cette chance.
- **Mme Christine Bise Demay** donne lecture du texte suivant :
« Le groupe PS et Sympathisants relève qu'il est dérangeant une fois de plus de se retrouver devant un préavis dont au moins une partie de l'argent a déjà été dépensé et d'être mis devant le fait accompli. Ces préavis, le troisième ce soir, démontrent que les devis de départ rentrés sont sous-estimés et qu'ils devraient être plus près de la réalité ».
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que la Municipalité a dû être réactive pour entreprendre les travaux et est plus à l'aise sur ce dossier.
- **M. Florian Meyer** est également plus à l'aise sur ce préavis et comprend bien la position de la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 06/2024 est accepté avec 1 abstention.

PREAVIS N° 07/2024
Réfection et agrandissement du stand de tir de Palézieux

- **Le préavis est retiré par la Municipalité.**

PREAVIS N° 08/2024
Crédit d'étude pour le pont des Oschettes à Oron-le-Châtel

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Patrick Minet**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Fanny Meyer** fait part de l'amendement du groupe PS et Sympathisants au rapport de la commission ad hoc : « Nous demandons à la Municipalité d'intégrer à l'étude de l'aménagement des infrastructures le long de la route cantonale pour les cycles et les piétons, en continuité de l'aménagement réalisé entre Oron-la-Ville et Oron-le-Châtel ».
- **Le Président du Conseil** a pris note de cette amendement. Il ouvre la discussion sur l'amendement uniquement.

- **M Patrick Minet** trouve l'amendement très intéressant qui était aussi relevé par la commission ad hoc. Il demande si le crédit d'étude sera suffisant si cet amendement est accepté.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe qu'il est difficile de répondre. Ce sont des analyses du pont à faire dans l'urgence avec un grand échafaudage. Il s'agit d'un crédit d'étude avant la 3^e phase et ensuite les discussions seront à entreprendre avec la confédération, car il s'agit d'un pont sur un axe important. Il pense que le montant devrait être suffisant pour inclure un projet de piste cyclable.
- **M. Florian Meyer** constate que le crédit demandé ce soir est la phase 2, l'amendement pourra être inclus dans cette phase.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que l'objectif est de refaire le pont pour les 380 tonnes. C'est un travail important. Lors de la 3^e phase, il faudra regarder pour tout refaire et la possibilité de mettre une piste cyclable.
- **Mme Anouk Hutmacher** constate qu'il s'agit juste d'un amendement pour une piste cyclable et qu'il faudra penser aussi aux piétons, car l'axe qui passe dessous n'est pas adéquat et l'on ne s'y sent pas à l'aise.
- **M. Patrick Minet** encourage cet amendement, d'autant plus que la gare d'Oron-le-Châtel va reprendre du service. Il est important d'avoir un premier diagnostic du pont.
- **Le Président du Conseil** constate que la piste cyclable s'arrête à l'entrée d'Oron-le-Châtel. La parole n'est plus demandée, il passe au vote sur l'amendement.

Résultat : Amendement du groupe PS et Sympathisants au rapport de la commission ad hoc : « Nous demandons à la Municipalité d'intégrer à l'étude de l'aménagement d'infrastructures le long de la route cantonale pour les cycles et les piétons, en continuité de l'aménagement réalisé entre Oron-la-Ville et Oron-le-Châtel » est accepté par 45 oui, 4 non et 9 abstentions.

- **Le Président du Conseil** continue la discussion sur le préavis. Il constate que la parole n'est pas demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 08/2024 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 09/2024

Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de diverses conduites de distribution d'eau

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Pascal Mayor**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, relève qu'il s'agit souvent de travaux à faire dans l'urgence. Lorsqu'il faut changer des conduites, il est impératif d'avoir une synergie entre plusieurs corps de métiers. Il fait un historique de la procédure d'appel d'offre et des délais. Il souhaite avoir un budget afin d'être réactif et pouvoir faire des économies. Il souligne que la commission ad hoc a bien compris ce préavis.
- **M. Michel Bovy** constate que les prix peuvent être surfaits et fait part des réflexions émises par la COFIN.
- **M. Florian Meyer** trouve les explications claires. Il voudrait avoir l'assurance que tout soit bien séparé dans les décomptes.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, en réponse à M. Bovy, informe que le risque d'avoir des prix surfacts est que les entreprises sollicitées s'entendent entre elles. Il confirme qu'il y aura bien 6 décomptes, un par chantier.
- **M. Jérôme Vinay** demande si un chantier est moins couteux, que la différence pourra être reportée sur un autre chantier.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, indique que le budget doit être tenu par chantier et que, si nécessaire, il y aura un préavis complémentaire.
- **Mme Fanny Meyer** s'interroge sur l'utilité d'avoir un conseil communal de plus par an afin d'avoir des préavis précis selon les besoins réels et la planification.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, relève que l'objectif est d'avoir une vision de remplacement des conduites. Lors du prochain conseil, il y aura la présentation à jour du PDDE avec les investissements.
- **M. Michel Bovy** constate que le préavis représente 20% du PDDE.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que le projet porte sur des offres rentrées et qu'il est confortable d'avoir un budget.
- **M. Patrick Minet** comprend les diverses positions. C'est une enveloppe globale demandée qui permettra de faire des économies.
- **M. Sébastien Massard** constate que les travaux ont déjà été faits sur le site de Lidl. Il n'est pas convaincu de la planification du canton qui a été relevée.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, fait un historique de la « Mobilidoux » et la prend comme exemple. Dès que le canton a l'argent, il faut faire les travaux.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que, pour Lidl, la commune a fait des économies.
- **M. Sébastien Massard** constate qu'entre la mise à l'enquête et le début des travaux, il y a quelques mois généralement.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, précise qu'il n'y a pas d'entente entre les entreprises pour les prix, même si dès fois il le souhaiterait.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

Résultat : le Préavis 09/2024 est accepté par 48 oui, 8 non et 2 abstentions.

**Réponse à l'interpellation de Mme Hutmacher
Pour une chambre funéraire à disposition de la population d'Oron**

- **Le Président du Conseil** passe la réponse à M. Ramseyer, Municipal.
- **M. Eric Ramseyer, Municipal**, donne lecture de la réponse de la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** demande à Mme Hutmacher si elle accepte cette réponse.
- **Mme Anouk Hutmacher** est déçue de cette réponse qui n'est pas aboutie. Elle pense qu'il aurait pu y avoir des solutions pas très coûteuses à mettre en place. La population devra attendre encore quelques années.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que la demande a été prise au sérieux mais qu'il y a beaucoup de contraintes. Le projet d'un EMS dans le futur quartier de la Sauge sera adapté pour avoir une chambre funéraire.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** donne lecture du texte suivant :

« L'ordre du jour de ce soir était chargé, avec notamment pas moins de 7 préavis relatifs à des crédits d'étude ou d'investissement. Un préavis a été retiré. Sur les 6 préavis restants, 4 préavis concernent une régularisation financière a posteriori. Chaque préavis a son histoire et ses raisons. Rétroactivement, nous avons validé ce soir plus de CHF 600'000.-, sans avoir vraiment eu le choix, en étant devant le « fait accompli ».

Je me fais le porte-parole de notre groupe pour vous dire que lors de la préparation de ce Conseil, toutes les Conseillères et Conseillers du Grindor ont été profondément surpris et déçus de cette manière de faire. Mais en même temps, nous sommes rassurés par les propos de la Municipalité de ce soir, par la voix de notre Syndic, qui nous a indiqué que cela ne se reproduirait plus (sous réserve bien entendu de la notion d'urgence, correctement appliquée selon les autorisations votées dans cet hémicycle).

J'espère que vous comprendrez notre mécontentement, mais j'ai l'impression que le message est passé.

Je vous remercie pour votre attention ».

M. Michel Bovy félicite la Municipalité pour le cimetière d'Oron-la-Ville.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, remercie les commissions ad hoc pour le travail effectué. Il annonce que le 6 septembre prochain, il y aura l'inauguration du grenier à Vuibroye.
 - **M. Florian Meyer** remercie M. André Locher, président sortant, pour la tenue des conseils durant cette année. Il relève de la rigueur et du professionnalisme.
 - **Le Président du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir et souhaite à tous un bel été. Il clôt la séance et passe la parole à Mme Uldry pour la suite du déroulement du repas.
- La séance est levée à 21h35.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 1er juillet 2024

Au nom du Conseil communal

Le Président	La Secrétaire
	
André Locher	Lorraine Bard

